

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du mercredi 09 décembre 2020

Date de convocation : 01/12/2020 L'an deux mil vingt, le mercredi neuf décembre, le Syndicat de la Vallée du
Lieu de la réunion : 1 place du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Champs de la Poste 74440 Verchaix. Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, GIRAT Martin,
Nombre de membres en exercice : 8 MONET Valérie, MORIO Daniel, ROUILLER-MARTIN Pascal.
Nombre de membres présents : 6 Excusés : JUBEAU Christelle
Nombre de votes exprimés : 6 Secrétaire : GIRAT Martin

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. ADAPTATION DES ACTIVITES NORDIQUES AU REGARD DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES DU MOMENT : MODALITES D'ACCUEIL DE LA CLIENTELE SUR NOS SITES, GESTION DES FLUX, DES PARKINGS ET DES NAVETTES.

Monsieur le Président a invité pour cette séance Monsieur Joël Vaudey, Président du SIVM des Montagnes du Giffre, afin que ce dernier fasse un point sur les navettes nordiques.

Il souhaite que ce point soit abordé en début de séance afin de libérer au plus tôt celui-ci.

M Vaudey expose à l'assemblée les modalités retenues pour ce début de saison, au regard des contraintes liées aux conditions sanitaires et à la non-ouverture des remontées mécaniques pour la période de Noël-Nouvel An.

Concernant les activités nordiques, M Vaudey expose que les navettes fonctionneront à partir du 19 décembre :

- La ligne rouge, dite ligne du Fer à Cheval, partira au départ du GME aux horaires suivant : 8h45, 9h40, 13h20 ; retours 12h et 16h
- Concernant l'accès au site de Joux Plane, les départs GME et office du tourisme de Samoëns sont maintenus, avec 2 arrêts supplémentaires souhaités par les usagers : au Crêt et à Plampraz : Départ du GME : 8h30, 9h, 11h15 et 13h30. Retours : 14h10, 15h30 et 16h50

Ces navettes seront réalisées par bus de 39 places.

Les élus souhaitent que toute demande de mise en place de navettes supplémentaires soit adressée exclusivement au SIVM des Montagnes du Giffre. Celui-ci concertera le SIVHG afin de s'assurer que le site de Joux plane soit en mesure d'accueillir, dans des conditions satisfaisantes, l'ensemble des usagers.

Monsieur Vaudey précise que ces horaires sont susceptibles de connaître quelques modifications d'ici le 19 décembre.

Monsieur le Président remercie M Vaudey, Président du SIVM des Montagnes du Giffre, pour ces informations.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'équipe du SIVHG a mis en place les mesures sanitaires nécessaires à l'accueil de la clientèle nordique, à savoir : plexiglass sur les banques d'accueil de l'office de Samoëns et de Joux Plane, affichages, gel hydro alcoolique, masques, ...

L'ouverture des sites est programmée pour ce week-end, à Joux Plane et au cirque du Fer à Cheval.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le décret d'autorisation de fonctionnement des activités nordiques est valable jusqu'au 15/12. Tant qu'un décret permettant un fonctionnement au-delà du 15/12 n'aura pas été entériné, un doute subsistera quant-aux conditions de fonctionnement de nos activités.

Concernant les vacances Noël-Nouvel An, les élus du Conseil syndical souhaitent que chacun anticipe l'affluence probable sur les sites nordiques et qu'une réflexion concernant la gestion des flux soit réalisée par les communes membres avant le 19 décembre.

2. VOTE DES TARIFS SECOURS 2020/2021

Monsieur le Président propose à l'assemblée les tarifs secours pour l'hiver 2020/2021, comme suit :

Secours front de Neige	53.00€
Secours sur pistes	220.00€
Secours hors-piste (ou piste fermée)	783.00€
Ambulance :	
Col de Joux Plane ou Cirque du Fer à cheval vers le cabinet médical de Samoëns	183.00€
Samoëns ou Sixt village vers le cabinet médical de Samoëns	183.00€
Morillon vers cabinet médical de Morillon	183.00€
Le montant "carence ambulance" facturé par le SDIS dans le cadre d'intervention d'une ambulance "sapeur-pompier"	166.00€
Secours par hélicoptère (un secours sur piste est inclus) :	
Primaire sur piste vers cabinet médical	875.00€
Primaire avec évacuation vers les hôpitaux	
- Sallanches/Cluses	1847.00€
- Genève	3427.00€
- Annecy/ Thonon les Bains	3411.00€
- CHAL	2841.00€
- Grenoble	6930.00€
Supplément treuillage blessé	393.00€
Dépose et reprise d'un médecin sur piste (à ajouter aux tarifs secours sur piste)	1403.00€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide les tarifs secours, ci-dessus exposés.*

3. CONTRATS SAISONNIERS

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les contrats saisonniers ont été validés jusqu'au 3 janvier 2021, date de fin des vacances de fin d'année.

Il convient de réfléchir à l'avenir des saisonniers au-delà de cette date, si les décisions gouvernementales imposaient une fermeture des sites nordiques.

Les agents recrutés dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité ne peuvent prétendre percevoir un chômage partiel. Dans ces conditions, Monsieur le Président propose que les contrats, dans ce cas de figure, soient malgré tout reconduits jusqu'au 31 mars 2021 et que des tâches liées notamment à l'entretien des espaces naturels et aux sentiers de randonnée leur soient confiées, sous réserve d'accord avec la CCMG.

Le Conseil Syndical, après entendu le Président, à l'unanimité,

- *VALIDE cette proposition*

A.B.

4. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES EN REGIE MIXTE

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet d'arrêté de modification de la régie de recettes des activités nordiques en régie mixte. Cette modification nous est imposée par la Trésorière pour permettre le remboursement des produits vendus par le SIVHG. Les remboursements devront faire l'objet d'une écriture comptable en recette et en dépense

L'avenant à l'arrêté de création du 27/09/1991 est ainsi modifié dans son article 1 : "Il est institué une régie d'avances et de recettes auprès du Syndicat de la Vallée du Haut-Giffre pour l'encaissement des produits relatifs aux activités nordiques, ainsi que pour le remboursement de ces mêmes produits."

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette proposition
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cet effet

5. RAFRAICHISSEMENT DU LOGO

Monsieur le Président propose de rafraichir le logo du syndicat et présente à cette fin les éléments de la graphiste.

Après avoir étudié ces derniers, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification du logo du SIVHG

6. QUESTIONS DIVERSES

- **CONVENTION SERVICE PAIEMENT EN LIGNE**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis la date du 20 juillet 2020, les collectivités territoriales dont les recettes annuelles dépassent 50 000€, sont tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne.

Monsieur le Président présente à cette fin la convention à intervenir avec la DGFP

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette proposition
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cet effet

- **DIVERS**

M Jérémie Bouvet demande quelle quantité de neige est nécessaire afin de pouvoir procéder au damage des pistes de ski nordique. M Gain expose les conditions liées au damage des pistes et précise qu'une trentaine de centimètres de neige poudreuse sont nécessaires pour pouvoir compacter de manière satisfaisante les pistes de ski.

La séance est levée à 19h30

Le Président, Alain BARBIER

